

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026069 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 16/03/2026  
Objet : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE PROTECTION FONCTIONNELLE

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 23/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=069 Constitution de partie civile = Protection fonctionnelle.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026069-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

### SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

**Étaient excusés :**

**OBJET :** Constitution de partie civile - Protection fonctionnelle

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1424-30 ;  
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L134-1, L134-5 et suivants ;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L113-1 ;  
Vu le code de procédure pénale notamment l'article 418 et suivants ;  
Vu le code pénal ;  
Vu la délibération n°2025-088 du 12 mai 2025

Considérant que :

- En date du 18 février 2026, le service départemental d'incendie et de secours est sollicité pour un secours à personne à la gendarmerie de Lanta.
- À l'arrivée des sapeurs-pompiers, la victime de sexe masculin est inconsciente.
- Après avoir effectué le bilan, l'individu est transporté auprès de l'établissement de santé le plus proche menotté par les services de gendarmerie.
- À l'arrivée à la clinique, l'individu reprend connaissance et commence à se détacher du brancard et à serrer les poings.
- L'individu devient de plus en plus virulent et profère des insultes et menaces de mort à l'encontre des sapeurs-pompiers ainsi qu'aux agents de la gendarmerie présents.

Un dépôt de plainte a été déposé par deux agents de l'équipage auprès de la gendarmerie.

Une audience en comparution immédiate s'est tenue le 20 février 2026 au tribunal judiciaire de Toulouse mais un renvoi au 16 avril 2026 a été décidé par la juridiction.

**ENTENDU** le rapport de Madame Nathalie PEREZ,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **23 MARS 2026**, identifiant de la délibération  
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

**APRÈS** en avoir délibéré,  
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**CONFIRMENT** au-delà de la protection fonctionnelle accordée aux agents, la constitution de partie civile du SDIS à leur côté ;

**AUTORISENT** la prise en charge financière de ce dossier ;

**DÉSIGNENT** le cabinet BOMSTAIN sis allées Jean Jaurès à Toulouse pour la défense des intérêts de l'entier dossier.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le... **23 MARS 2026** ...identifiant de la délibération  
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

tel 05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)  
49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex